



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE CELLULE DE RECONVERSION & VALIDATION DES COMPÉTENCES



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	P.3-5
1.1. <i>Constats et origines de collaboration</i>	P.3
1.2. <i>Présentation des cellules de reconversion</i>	P.3
1.3. <i>Les enjeux de la validation pour les CR</i>	P.4
1.4. <i>Collaboration avec les secteurs</i>	P.5
2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?	P.7-9
2.1. <i>Cadre de référence</i>	P.7
2.2. <i>Consortium de validation des compétences</i>	P.7
2.3. <i>Le Titre de compétence</i>	P.8
3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?	P.11-16
3.1. <i>Les Centres de validation de compétence</i>	P.11
3.2. <i>La validation des compétences, pour qui ?</i>	P.12
3.3. <i>Plus-value de la VDC pour le travailleur</i>	P.13
3.4. <i>Plus-value de la VDC pour l'employeur</i>	P.15
4. MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CELLULES DE RECONVERSION	P.17-23
4.1. <i>Validation en entreprise</i>	P.17
4.2. <i>Validation par épreuve via un centre de compétences</i>	P.18
4.3. <i>Validation par approche dossier</i>	P.18
4.4. <i>Les différentes phases</i>	P.19
4.4.1. <i>Phase d'exploration</i>	
4.4.2. <i>Phase préparatoire</i>	
4.4.3. <i>Phase de réalisation</i>	
4.4.4. <i>Phase de suivi</i>	
5. ET ÇA MARCHE ?	P.25-26
6. BOÎTE À OUTILS	ANNEXES 1 À 4
7. LES BONNES ADRESSES	P.27-32

1. CONTEXTE

01

1. CONTEXTE

1.1. CONSTATS ET ORIGINES DE COLLABORATION

En Belgique francophone, le dispositif de la validation des compétences constitue un élément central des recommandations européennes visant à promouvoir l'insertion professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité des travailleurs.

En 2003, a été institué un consortium chargé d'organiser le processus de validation des compétences afin de délivrer un titre reconnaissant les compétences des travailleurs, acquises de façon formelle ou informelle.

Depuis, plus de 25.000 Titres de compétence ont été délivrés dans les Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles, dans 13 secteurs – tels que le service aux personnes, la construction, la logistique ou encore l'administration.

Afin de faciliter l'accès à la validation des compétences pour les travailleurs, les partenaires sociaux ont souhaité que des actions-pilotes soient menées directement au sein des cellules de reconversions.

Le constat suivant est au cœur de ce nouveau projet : les entreprises procèdent de plus en plus à des licenciements collectifs : il faut donc permettre aux travailleurs licenciés et expérimentés de se faire valider afin de retrouver plus facilement un emploi.

La présente publication expose les enjeux de la validation au sein des cellules de reconversion, les phases de mises en place et regroupe l'ensemble des outils utilisables par les différents acteurs.

Avant d'aborder les enjeux de la validation au sein des cellules de reconversion, rappelons-en quoi consiste une cellule.

1.2. PRÉSENTATION DES CELLULES DE RECONVERSION

Les cellules de reconversion voient le jour fin des années 70. Elles sont un dispositif régional wallon.

Les cellules de reconversion se mettent en place exclusivement à la demande des Organisations syndicales suite à une restructuration, une fermeture d'entreprise ou une faillite entraînant un licenciement collectif ; après que le plan social ait été négocié.

Les cellules de reconversion se caractérisent par une dynamique collective, un lieu et une durée minimum d'un an. Elles mettent à disposition des travailleurs du matériel, un budget pour les formations payantes et une équipe. Les travailleurs qui participent à la cellule de reconversion bénéficient d'un statut avantageux en signant un contrat d'accompagnement socio professionnel. (CASP)

Les cellules de reconversion sont réglementées par la législation wallonne.

LÉGISLATION WALLONNE

Le décret wallon du 29 janvier 2004 relatif au plan d'accompagnement des reconversions reconnaît un droit à la reconversion pour les travailleurs victimes de licenciement collectif et officialise un partenariat entre le FOREM et les Organisations syndicales.

LÉGISLATION FÉDÉRALE

Suite à l'arrêté royal du 9 mars 2006, modifié par la loi du 27 mars 2009, relatif à la gestion active des restructurations, les cellules de reconversions wallonnes sont quelque peu chamboulées. Cet arrêté organise la mise en place des cellules pour l'emploi.

La législation fédérale sur les cellules pour l'emploi impose aux travailleurs certaines obligations telles que la participation obligatoire à un reclassement professionnel durant 6 mois pour les plus de 45 ans et durant 3 mois pour les moins de 45 ans.

Si les organisations syndicales ont demandé la mise en place d'une cellule de reconversion, elle agira comme opérateur de reclassement pendant 12 mois et garantira le respect des obligations fédérales.

OFFRE DE SERVICE DE LA CELLULE DE RECONVERSION

Lorsqu'un travailleur est victime d'un licenciement collectif ses projets de vie sont bouleversés. De nombreux repères s'évanouissent ce qui entraîne des conséquences sur le plan social, familial, psychologique et financier.

L'équipe de la cellule de reconversion, composée de conseillers référents du Forem et des accompagnateurs sociaux issus des organisations syndicales, apportera les meilleures réponses, sous forme de soutien, conseils et suivi en matière de recherche d'emploi, de formation et de projets de vie.

L'accompagnateur social est l'une des plus-values des cellules de reconversion. Il est choisi, prioritairement parmi les représentants des travailleurs de l'entreprise, pour celles qui licencient plus de 100 travailleurs.

1.3. LES ENJEUX DE LA VALIDATION POUR LES CR

Par le biais de la validation des compétences au sein des cellules de reconversion, nous espérons accroître le niveau de qualification afin de faciliter la réinsertion professionnelle des personnes impactées par un licenciement collectif, y compris les intérimaires.

User de ce dispositif au sein des cellules, garantit aux travailleurs un accompagnement, avant, pendant et après la validation.

Nous invitons donc les équipes des cellules de reconversion à s'approprier le dispositif francophone de validation des compétences, et les

travailleurs licenciés à en discuter le plus rapidement possible avec son équipe, composée de conseillers référents et d'accompagnateurs sociaux.

1.4. COLLABORATION AVEC LES SECTEURS

Les secteurs pour lesquels les candidats peuvent faire valider leurs compétences sont les suivants :

- Administration
- Alimentation
- Automobile
- Construction
- Culture
- Electricité
- Industries technologiques
- Informatique
- Non-marchand
- Secteur vert
- Services aux personnes.
- Horeca

Pour l'heure, 36 métiers, aussi divers que l'aide ménagère(e), l'employé(e) administratif(ve), le peintre en bâtiment ou encore le technicien PC et réseau sont mis en œuvre. Et ce, tous secteurs confondus

Il vous est possible de sélectionner le secteur et le métier qui correspondent le mieux aux compétences que le travailleur souhaite faire valider via l'adresse suivante : <http://www.validationdescompetences.be/metiers-0>

2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?

02

2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?

2.1. CADRE DE RÉFÉRENCE

En Belgique, conformément à la loi-programme du 30 décembre 2001, l'Etat fédéral a instauré un droit du travailleur au « bilan de compétences ». Les instruments permettant l'exercice de ce droit relèvent des compétences de Régions et Communautés.

Le dispositif de validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises en dehors des filières de formation classique.

Cette reconnaissance est organisée par :

- Le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs publics de formation et d'Enseignement et de Promotion sociale ainsi que les partenaires sociaux,
- Les Centres de validation agréés (organisation des épreuves menant aux Titres de compétence).

De nombreux travailleurs ou demandeurs d'emploi possèdent des compétences acquises sur le terrain mais ne disposent pas de diplôme reconnu ou de titre scolaire correspondant à leurs capacités. La validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les savoirs et savoir-faire professionnels acquis par le travail, la formation professionnelle ou par l'expérience de vie.

2.2. CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Cette reconnaissance est organisée par le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs de formation et via des Centres de validation qui organisent les épreuves dont la réussite aboutit à la délivrance de Titres de compétences.

Le Consortium de validation des compétences travaille également dans le cadre de missions, visions et valeurs garantissant la Qualité du dispositif mis en place. Ce Consortium a élaboré une méthode stricte et rigoureuse qui traduit les savoir-faire liés à un métier en des référentiels de validation. Leur précision et l'agrément des centres permettent de garantir la fiabilité des Titres de compétence délivrés et reconnus par les Gouvernements belges francophones.

Les partenaires sociaux (représentants patronaux et syndicaux) sont présents en amont ainsi qu'au moment de l'élaboration des référentiels de validation de compétence. Cela permet de répondre au maximum aux besoins des acteurs de l'entreprise.

Le niveau d'exigence de ces référentiels est celui d'un professionnel compétent. Ils définissent notamment la tâche à réaliser, les conditions de réalisation et la grille d'évaluation de l'épreuve.

Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des Centres de validation. Pour assurer la qualité et l'homogénéité du service, un mécanisme d'agrément de ces Centre a été mis en œuvre. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats.

Avant de recevoir l'agrément, le Centre de validation passe par les 4 étapes suivantes : audit interne, épreuve à blanc, revue de Centre, audit externe.

Une mise à jour des référentiels de validation appelée monitoring, peut être mise en œuvre sur base des demandes d'amélioration introduites dans la plateforme interactive VALID.

De plus, l'organisation d'une revue de Centre annuelle permet d'assurer le pilotage du Centre. Tous les processus sont analysés. Elle inclut notamment le rapport annuel d'activités, le plan d'actions et la fixation d'objectifs pour l'année à venir, la mesure des performances (taux de réussite, d'absentéisme...) mais aussi les demandes d'amélioration ou plaintes éventuelles.

2.3. LE TITRE DE COMPÉTENCE

Le Titre de compétence est un document officiel remis au candidat par le Comité directeur du Consortium de validation des compétences.

La particularité du Titre de compétence est de valider les compétences associées à un « ensemble intégré de compétences significatives » d'une partie de métier.

Le document officiel « Titre de compétence » reprend le métier, l'intitulé du Titre de compétence et les compétences évaluées lors de l'épreuve dans le Centre de validation.



Exemple de métier : Peintre décorateur

<http://www.cvdc.be> (rubrique métier)

Pour ce métier, quatre titres de compétences existent. Il est donc possible de passer 4 épreuves de validation pour ce métier, à savoir :

- Titre 1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports
- Titre 2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet
- Titre 3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple
- Titre 4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple

Pour chaque Titre de compétence, la fiche détaillée (ajouter en annexe), reprise sur le site (<http://www.cvdc.be>), renseigne :

Ce qui sera évalué,

- Les critères utilisés par le jury pour évaluer le travail réalisé,
- La durée de l'épreuve,
- Les conditions particulières de cette épreuve.

2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?

2.1. CADRE DE RÉFÉRENCE

En Belgique, conformément à la loi-programme du 30 décembre 2001, l'Etat fédéral a instauré un droit du travailleur au « bilan de compétences ». Les instruments permettant l'exercice de ce droit relèvent des compétences de Régions et Communautés.

Le dispositif de validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises en dehors des filières de formation classique.

Cette reconnaissance est organisée par :

- Le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs publics de formation et d'Enseignement et de Promotion sociale ainsi que les partenaires sociaux,
- Les Centres de validation agréés (organisation des épreuves menant aux Titres de compétence).

De nombreux travailleurs ou demandeurs d'emploi possèdent des compétences acquises sur le terrain mais ne disposent pas de diplôme reconnu ou de titre scolaire correspondant à leurs capacités. La validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les savoirs et savoir-faire professionnels acquis par le travail, la formation professionnelle ou par l'expérience de vie.

2.2. CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Cette reconnaissance est organisée par le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs de formation et via des Centres de validation qui organisent les épreuves dont la réussite aboutit à la délivrance de Titres de compétences.

Le Consortium de validation des compétences travaille également dans le cadre de missions, visions et valeurs garantissant la Qualité du dispositif mis en place. Ce Consortium a élaboré une méthode stricte et rigoureuse qui traduit les savoir-faire liés à un métier en des référentiels de validation. Leur précision et l'agrément des centres permettent de garantir la fiabilité des Titres de compétence délivrés et reconnus par les Gouvernements belges francophones.

Les partenaires sociaux (représentants patronaux et syndicaux) sont présents en amont ainsi qu'au moment de l'élaboration des référentiels de validation de compétence. Cela permet de répondre au maximum aux besoins des acteurs de l'entreprise.

Le niveau d'exigence de ces référentiels est celui d'un professionnel compétent. Ils définissent notamment la tâche à réaliser, les conditions de réalisation et la grille d'évaluation de l'épreuve.

Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des Centres de validation. Pour assurer la qualité et l'homogénéité du service, un mécanisme d'agrément de ces Centre a été mis en œuvre. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats.

Avant de recevoir l'agrément, le Centre de validation passe par les 4 étapes suivantes : audit interne, épreuve à blanc, revue de Centre, audit externe.

Une mise à jour des référentiels de validation appelée monitoring, peut être mise en œuvre sur base des demandes d'amélioration introduites dans la plateforme interactive VALID.

De plus, l'organisation d'une revue de Centre annuelle permet d'assurer le pilotage du Centre. Tous les processus sont analysés. Elle inclut notamment le rapport annuel d'activités, le plan d'actions et la fixation d'objectifs pour l'année à venir, la mesure des performances (taux de réussite, d'absentéisme...) mais aussi les demandes d'amélioration ou plaintes éventuelles.

2.3. LE TITRE DE COMPÉTENCE

Le Titre de compétence est un document officiel remis au candidat par le Comité directeur du Consortium de validation des compétences.

La particularité du Titre de compétence est de valider les compétences associées à un « ensemble intégré de compétences significatives » d'une partie de métier.

Le document officiel « Titre de compétence » reprend le métier, l'intitulé du Titre de compétence et les compétences évaluées lors de l'épreuve dans le Centre de validation.



Exemple de métier : Peintre décorateur

<http://www.cvdc.be> (rubrique métier)

Pour ce métier, quatre titres de compétences existent. Il est donc possible de passer 4 épreuves de validation pour ce métier, à savoir :

- Titre 1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports
- Titre 2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet
- Titre 3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple
- Titre 4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple

Pour chaque Titre de compétence, la fiche détaillée (ajouter en annexe), reprise sur le site (<http://www.cvdc.be>), renseigne :

Ce qui sera évalué,

- Les critères utilisés par le jury pour évaluer le travail réalisé,
- La durée de l'épreuve,
- Les conditions particulières de cette épreuve.

3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

03

3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

3.1. LES CENTRES DE VALIDATION DE COMPÉTENCE

Il ne suffit pas de dire que l'on a des compétences, il faut pouvoir le prouver. Les centres de validation programment des sessions d'épreuves. Le responsable du Centre désigne un évaluateur, un observateur et un responsable logistique pour chaque épreuve. Avant d'inscrire les candidats, les centres organisent une brève guidance pour s'assurer que le candidat a bien été orienté vers le bon titre de compétence et veillent à prémunir le candidat d'un échec.

Lors de l'épreuve, une situation professionnelle est reconstituée suivant les indications du référentiel de validation.

Les candidats sont amenés à démontrer leurs compétences de façon pratique devant les professionnels chevronnés qui composent le jury. Le travail est observé par l'évaluateur sur base d'une grille d'évaluation normée. L'observateur (professionnel du métier) vérifie la bonne organisation de l'épreuve et participe à la fin de l'épreuve.

Sous la conduite du responsable du Centre de validation, un jury constitué de l'évaluateur et de l'observateur délibère de la réussite de l'épreuve.

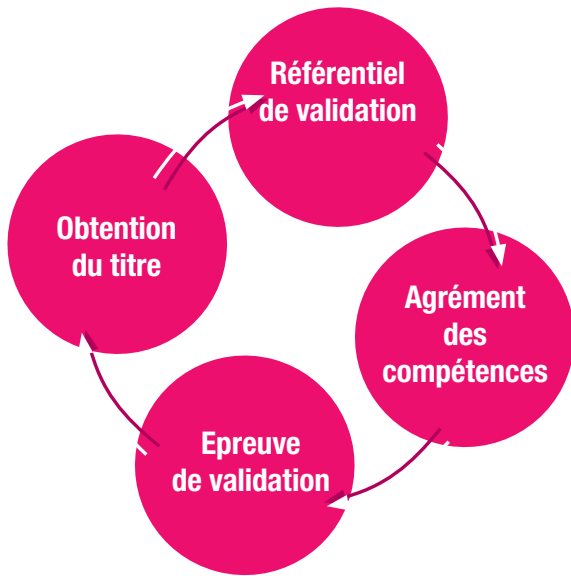
Le candidat est ensuite informé du résultat de son épreuve. Il a accès à un entretien s'il le souhaite et reçoit en cas de réussite, par courrier postal son Titre de compétence.

En cas de contestation de la décision du jury, le candidat à la validation peut introduire un recours motivé auprès du Comité directeur dans le mois de la notification.

Comment cela se passe-t-il dans le centre ?

Avant de passer l'épreuve	Le jour de l'épreuve	Après l'épreuve
<p>LE CENTRE DE VALIDATION :</p> <p>Informe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'épreuve et son évaluation l'environnement <p>Vérifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> le choix du Titre de compétence 	<p>LE CENTRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> accueille donne les consignes observe évalue sur base d'une grille référencée délibère 	<p>Le centre est à la disposition du candidat pour toutes informations sur la réussite ou l'échec du candidat.</p> <p>En cas d'échec, le Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> informe sur les lacunes rencontrées propose des pistes de remédiations sur rdv

Les Centres de validation sont agréés par les Gouvernements après un audit préalable réalisé par des organismes de contrôle indépendants et un avis des partenaires sociaux afin d'assurer la qualité et l'homogénéité du service. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats.



La démarche qualité est présente aux différentes étapes du processus:

- Production et actualisation des référentiels par les partenaires sociaux sectoriels
- Audit interne, Epreuve à blanc, Revue de centre, Audit externe, Renouvellement d'agrément
- Grille d'évaluation, observateur professionnel du métier
- Vérification du processus qualité et méthodologie

Le dispositif de validation des compétences amène les procédures d'évaluation à répondre à des critères de qualité :

- La transparence : tous les candidats reçoivent la même information sur la procédure d'évaluation ;
- L'équité : tous les candidats bénéficient d'une procédure identique d'évaluation, sur base d'un même référentiel d'évaluation des compétences, quels que soient la personne, le lieu, le temps et le contexte ;
- La validité : les procédures d'évaluation sont rigoureuses. Les enjeux de la validation des compétences ont conduit les Gouvernements à positionner la validation des compétences dans le service public tout en y associant étroitement les partenaires sociaux aux niveaux stratégique, normatif et opérationnel.

3.2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, POUR QUI ?

Toute personne qui le souhaite et qui a acquis la compétence, peut participer à la validation.

- C'est une démarche gratuite, volontaire et individuelle ;
- Il faut être sûr de son choix et être prêt à passer une épreuve devant un jury.

Les seules conditions d'accès :

- Avoir 18 ans le jour de l'épreuve ;
- Avoir de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou de certificat correspondant
- Avoir une connaissance du français selon le type de métier (voir le niveau de connaissance avec le Centre de validation).
- Résider en Belgique

3.3. PLUS-VALUE DE LA VDC POUR LE TRAVAILLEUR

Le Titre de compétence est une reconnaissance officielle des compétences d'une personne. Il permet d'améliorer ses chances de trouver un emploi ou de faire évoluer encore ses connaissances. Le Titre de compétence permet d'avoir un parcours professionnel davantage jalonné par l'emploi ou une reprise en formation.

Lorsque le stagiaire a réussi son épreuve, il reçoit son Titre et le valorise de diverses manières :

- Dans sa recherche d'emploi en le renseignant sur son CV
- Dans la poursuite d'une formation qualifiante en faisant valoir la dispense,
- Dans la perspective de valider d'autres compétences

Depuis le lancement du dispositif en 2003, plus de 25.000 Titres ont été délivrés dans 39 métiers et via 47 Centres de validation des compétences à Bruxelles et en Wallonie. Un peu plus de 60% des personnes ayant décroché un Titre étaient des chercheurs d'emploi peu qualifiés.

QUELQUES PISTES...

Gratuité et confidentialité

La validation des compétences est un service entièrement gratuit. Il suffit d'introduire une demande et de s'inscrire auprès d'un centre de validation. Le coût réel des épreuves est pris en charge par les Gouvernements francophones et le Fonds social européen.

Le seul engagement demandé au candidat est d'être présent lors de l'épreuve.

L'inscription à une épreuve et les résultats de celle-ci sont des données confidentielles. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers sauf accord préalable du candidat confirmé par écrit.

Valorisation dans le cadre de la recherche d'emploi

Le candidat pourra mentionner son Titre de compétence sur son CV et lors d'entretiens d'embauche avec des employeurs potentiels.

Renforcement de l'estime de soi

61% des candidats interrogés déclarent avoir plus de confiance en eux après avoir passé une épreuve de validation des compétences. Les candidats prennent conscience de leur valeur sur le marché du travail et sont plus confiants pour aborder une nouvelle fonction ou reprendre une formation.

Preuve des compétences techniques face à un employeur

Le Titre de compétence prouve la capacité d'un candidat à maîtriser une ou des parties d'un métier. Pour rappel, le Titre est délivré dans un Centre de validation agréé après la réussite d'une épreuve pratique en situation professionnelle reconstituée par des professionnels du secteur.

Accès aux études et à la formation avec allègement du parcours

Les Titres de compétence permettent d'avoir accès à des formations et de bénéficier de dispenses auprès des opérateurs de l'enseignement ou de la formation professionnelle en Wallonie et à Bruxelles.

Par exemple, posséder l'ensemble des Titres de compétence du métier de carreleur permet au détenteur une économie de 110 heures de formation auprès du Forem. Le candidat peut alors directement accéder aux formations de spécialisation moyennant le suivi du cours de « revêtements des escaliers »¹.

Accès à la profession

La possibilité de faire reconnaître les Titres de compétence comme compétence professionnelle est reprise dans les arrêtés royaux relatifs aux professions réglementées regroupées en trois secteurs d'activités :

- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendants relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur.
- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux soins corporels, d'opticien, de technicien dentaire et d'entrepreneur de pompes funèbres.
- AR du 29 janvier 2007 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électronique.

Trois remarques importantes sont toutefois nécessaires :

- La reconnaissance de l'accès à la profession n'est pas automatique : ce sont les guichets d'entreprise² qui décide de l'admissibilité des Titres de compétence sur base des données de la base Diplo (<http://www.diplodb.be/>)³
- La valorisation des Titres de compétence dans le cadre de l'accès à la profession ne concerne pas les connaissances en gestion
- Il faut disposer de l'ensemble des Titres de compétences associés à un métier pour que ceux-ci puissent être pris en compte.

Reconnaissance officielle des compétences professionnelles

Le Titre de compétence est un document légal reconnu :

- Par les trois gouvernements de la Belgique francophone (la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire Francophone de la région de Bruxelles-Capitale)
- Par les principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnel : Le Forem, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion Sociale, l'IFAPME et le SFPME

Certificat professionnel

Equivalence avec le brevet cariste

Le Titre de compétence est assimilé au Brevet cariste. Le conducteur de chariot élévateur qui obtient un Titre de compétence est donc non seulement reconnu par les 3 Gouvernements francophones mais aussi par le Fonds sectoriel Transport et Logistique⁴.

Peintre industriel et BCCA (Belgian Construction Certification Association)

Chaque Titre pour le métier de peintre industriel correspond à une possibilité de certification par l'organisme certificateur BCCA. Ils sont en principe indépendants l'un de l'autre.

Depuis janvier 2009, obtenir le Titre de compétence associé au métier de peintre industriel, ce n'est pas obtenir l'équivalence avec la Certification BCCA pour les peintres industriels et les métalliseurs. Pour l'obtenir, le demandeur d'emploi doit être engagé dans une entreprise conventionnée

1./

Toutes les informations relatives aux dispenses de formations sont disponibles sur le site internet : <http://www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/passerelle-formation.pdf>

2./

http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees/#.WvQBBU32a3p

3./

Cf onglet « Autres certifications »

4./

Fonds sectoriel Transport et Logistique : <http://www.fstl.be/>

auprès du BCCA et l'entreprise doit prouver qu'il a acquis une expérience dans une des fonctions liées à la peinture industrielle.

Les démarches sont différentes pour les travailleurs qui occupent une fonction spécifique au métier de peintre industriel dans une entreprise conventionnée.

Valorisation au sein des pouvoirs locaux et provinciaux

Depuis janvier 2011, il est possible de valider et de valoriser les compétences des agents des pouvoirs locaux et provinciaux wallons. Dans un premier temps, la personne va valider ses compétences, ensuite, elle pourra valoriser le Titre de compétence obtenu au sein de son pouvoir local ou provincial dans le cadre d'un recrutement ou d'une évolution de carrière. Cette disposition est actuellement disponible pour les agents administratifs, ouvriers et techniques de niveau E et D dans les pouvoirs locaux et provinciaux ayant intégré la Circulaire Furlan dans leurs statuts.

Le Titre de compétence aide les moins de 21 ans à obtenir leur allocations d'insertion

Depuis le 1^{er} septembre 2015, une personne de moins de 21 ans au moment de sa demande d'allocations d'insertion, peut faire valoir un titre de compétence pour avoir droit aux allocations d'insertion.

Parmi les conditions⁶:

- Avoir suivi certaines études de base
- Avoir accompli un stage d'insertion professionnelle, pendant lequel le jeune était inscrit comme demandeur d'emploi
- Avoir obtenu deux évaluations positives du comportement de recherche active d'emploi
- Démontrer l'obtention d'un diplôme ou certificat figurant sur les listes publiées

Accès aux jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Le Décret du 27 octobre 2016 (M.B. du 18.01.2017) organisant les jurys de la Communauté française précise que : « des dispenses d'interrogation d'une ou plusieurs matières peuvent être accordées par le Président du Jury (...) aux titulaires d'un Titre de compétence, couvrant les cours pratiques en rapport avec l'orientation d'études présentée, délivré par le Consortium de validation des compétences. »⁷

3.4. PLUS-VALUE DE LA VDC POUR L'EMPLOYEUR

QUELQUES PISTES...

Réduction de la zone d'incertitude lors du recrutement

Le Titre de compétence, obtenu par le candidat suite à une épreuve pratique réalisée en situation professionnelle, est un outil de référence solide pour les services de recrutement interne et externe. En effet, à la différence d'autres attestations, il informe de la maîtrise effective d'une compétence précise démontrée au cours d'une épreuve dont les critères ont été définis par des acteurs du secteur professionnel concerné.

Les compétences validées sont détaillées au verso du Titre de compétence. Le recruteur peut ainsi rapidement se faire une idée du profil technique du candidat.

5./

TPlus de renseignements dans le Centre de validation des compétences Pigment ou sur le site du BCCA

6./

Plus d'information sur le site de l'Onem : <http://www.onem.be/fr/nouveau/droit-aux-allocations-dinsertion-pour-les-personnes-de-moins-de-21-ans>

7./

Décret portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire du 27 octobre 2016 (MB 18.01.2017), Section II - Dispenses d'examen, Article 18, §1er, 4°.

Accompagnement des évolutions internes des collaborateurs

Grâce aux Titres de compétence, les décisions de mobilité individuelle au sein de l'entreprise sont facilitées. Par ailleurs, la validation des compétences permet de créer une dynamique d'apprentissage : les salariés se projetant plus facilement au-delà de leur poste actuel, deviennent plus mobiles et se transforment en acteurs de leur évolution professionnelle.

Valorisation de l'image professionnelle et amélioration de la compétitivité de l'entreprise

Le paysage professionnel étant de plus en plus soumis à des réglementations, la valorisation d'un personnel compétent devient cruciale.

Par ailleurs et dans un environnement concurrentiel, la validation des compétences des salariés est un gage de qualité et contribue par-là à l'amélioration de la position économique de l'entreprise.

En effet, elle atteste vis-à-vis des clients de la qualification du personnel et de ce fait, atteste également de la qualité de la production et des services offerts.

Pérennisation des savoir-faire

Les Titres de compétence aident à légitimer la position des « anciens » parfois non diplômés et de ce fait, facilitent le transfert des savoir-faire vers les plus jeunes en valorisant et en certifiant l'expérience des aînés.

Rationalisation et optimisation des parcours de formation

La validation met à plat les compétences acquises, l'effort de formation porte alors sur les vrais besoins individuels. De plus, elle offre la possibilité d'alléger les parcours de formation par l'obtention de dispenses, ce qui représente un gain de temps et d'argent. Le travailleur qui passe une épreuve de validation des compétences peut bénéficier d'un congé éducation payé de 8h.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Dans un contexte concurrentiel encore accru avec la crise, beaucoup d'entreprises ne sont pas en mesure de promettre l'emploi à long terme. Favoriser la validation du personnel peut lui permettre de rebondir plus aisément en cas de restructuration.

Sources d'idées innovantes

La démarche de validation des compétences peut susciter, indirectement, la mise en place d'idées innovantes présentant un caractère plus global que le périmètre du poste de travail de l'intéressé.

Interroger sa fonction, c'est aussi questionner l'organisation en place. Le travailleur valorisé par l'obtention d'un Titre sera dès lors plus enclin à faire des propositions.

Gain d'autonomie

Les travailleurs ayant obtenus un ou plusieurs Titre de compétence gagnent en confiance en eux et en leur travail. Les compétences ainsi reconnues les poussent à être plus autonomes.

Motivation, valorisation et fidélisation du personnel

Dans une logique de motivation et de valorisation du personnel, le fait de proposer un nouveau défi au travers de la validation de ses compétences

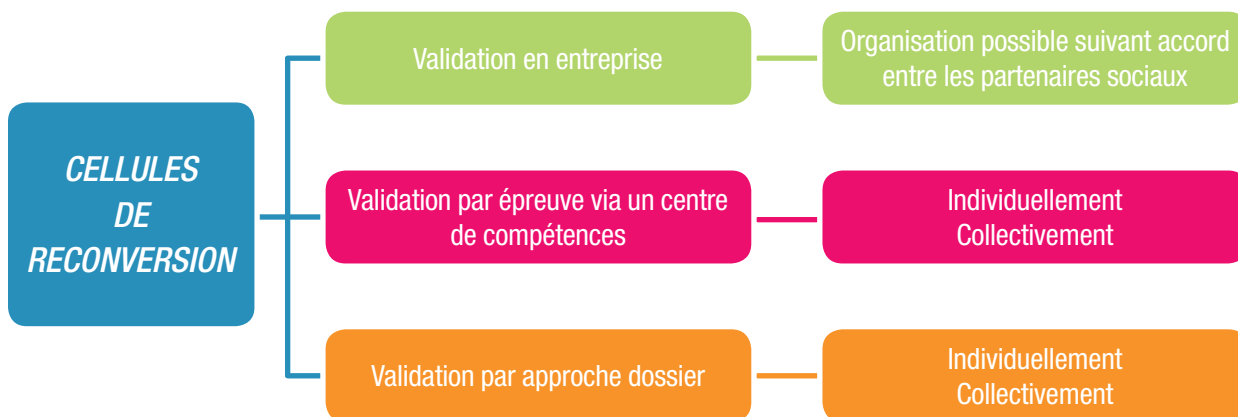
4. MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CELLULES DE RECONVERSION

04

4. MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CELLULES DE RECONVERSION

Suite à la mise en place d'une cellule de reconversion, on distingue plusieurs modalités de validation pouvant être mises en place :

- Validation en entreprise
- Validation via un centre de validation des compétences
 - Passation individuelle
 - Passation collective
 - Approche dossier
 - Passation individuelle
 - Passation collective



4.1. VALIDATION EN ENTREPRISE

Si la validation est organisée au sein de l'entreprise et préalablement à toute démarche concrète, un accord doit être négocié entre le secteur et les acteurs de l'entreprise, à savoir l'employeur et les représentants des travailleurs.

En cas d'accord entre les parties, l'organisation et la mise en place de la démarche revient à l'entreprise et au consortium de validation des compétences.

L'équipe de la cellule de reconversion interviendra uniquement pour ce qui concerne la valorisation du titre de compétence dans le cadre de la recherche d'emploi des travailleurs concernés.

4.2. VALIDATION PAR ÉPREUVE VIA UN CENTRE DE COMPÉTENCES

L'épreuve de validation est une mise en situation professionnelle. Cette épreuve est individuelle et dure la plupart du temps une demi-journée. L'évaluation se fait sur base d'une grille d'évaluation normée, par un observateur externe et un évaluateur. Les épreuves de validation sont identiques dans tous les centres de validation agréés. Le niveau requis est celui du professionnel compétent.

Le jour de l'épreuve de validation, le responsable du centre expliquera au candidat les consignes nécessaires :

- Les compétences qui seront vérifiées
- La(les) tâche(s) à exécuter et les conditions de réalisation (temps, matériel disponible, plan, etc)
- Les critères sur lesquels le candidat sera évalué
- Le rôle de l'évaluateur et de l'observateur
- Les modalités de délibération et de communication des résultats
- Les modalités pratiques (nourriture, téléphone, sortie de secours,...)

Après l'épreuve, le jury, composé du responsable du centre et de professionnels du métier (évaluateur et observateur), se réunit et délibère. Les résultats sont ensuite communiqués et expliqués après l'épreuve au candidat.

BON À SAVOIR

Les difficultés doivent être relayées par mail à l'adresse suivante : reconversionscollectives.siegecentral@forem.be

Il est envisageable que plusieurs travailleurs d'une cellule de reconversion souhaitent faire valider les mêmes compétences. Dans ce cas, l'équipe contactera le responsable du Centre de validation afin de définir un planning pour la passation des épreuves.

Si des problèmes de timing interviennent dans l'organisation des épreuves, l'équipe de la cellule de reconversion relayera les difficultés au SC – Reconversions collectives qui les transmettra au Consortium de validation des compétences.

4.3. VALIDATION PAR APPROCHE DOSSIER

Une expérimentation est actuellement en cours au sein de la cellule de reconversion Cargill afin de tester cette méthode avec le public des cellules de reconversion.

Le vade mecum sera complété une fois l'expérimentation menée à terme.

4.4. LES DIFFÉRENTES PHASES

Pour ces différentes modalités, la mise en place de la validation peut être déclinée en 4 phases :



4.4.1. PHASE D'EXPLORATION

Lorsqu'une cellule de reconversion est mise en place, il convient d'identifier les compétences, qualifications dont dispose le public qui sera accompagné.

Pour ce faire, l'équipe en charge de l'accompagnement identifiera ces compétences, qualifications à l'aide d'une fiche de pré-repérage remise aux travailleurs lors des accueils administratifs. Ces derniers seront invités après l'accueil administratif à compléter la fiche. Un conseiller et/ou un accompagnateur social sera présent afin d'expliquer aux travailleurs l'objectif de la fiche de pré-repérage. Les fiches complétées seront remises au conseiller et/ou à l'accompagnateur social en fin de séance.

Elles seront ensuite encodées par l'équipe dans un fichier Excel et constitueront une base de travail pour l'organisation d'activités collectives en lien avec les besoins identifiés.

Quelques exemples d'activité pouvant être planifiées sur base du fichier : Information générale relative à la validation des compétences, Découverte de l'environnement de formation, Découverte des centres de compétences, etc.

Outils à votre disposition pour l'organisation de l'information générale :

- Power Point
- Vidéo
- Site Internet : <http://www.validationdescompetences.be>





4.4.2. PHASE PRÉPARATOIRE

L'équipe organisera une séance d'information générale sur la validation des compétences. Idéalement, l'organisation de cette séance aura lieu durant les 3 premiers mois d'accompagnement.

Pour rappel, la mobilisation des conseillers est en priorité donnée à l'accompagnement des travailleurs afin qu'ils respectent les obligations légales (CCT 82-82 bis) et dans le respect du cahier des charges du dispositif cellule de reconversion.

Suivant l'intérêt porté à cette séance par le public, une séance d'information spécifique peut être organisée en collaboration avec le consortium de validation des compétences.

L'équipe prendra alors contact avec le consortium de validation des compétences pour organiser cette information spécifique.

En COSU l'équipe identifiera la (ou les) modalité(s) de validation la plus adéquate pour les travailleurs en s'appuyant sur les résultats du fichier centralisant le contenu des fiches de pré-repérage.

Le choix posé sera donc conditionné par différents facteurs identifiés par l'équipe (faillite, restructuration, compétences identifiées, contexte au sein de l'entreprise, etc...) et variera suivant les dossiers.

Pour rappel, les modalités de validation sont les suivantes :

- Validation en entreprise
(uniquement si accord entre les partenaires sociaux)
- Validation via un centre de validation des compétences
Individuellement / Collectivement
- Approche dossier
Individuellement / Collectivement

4.4.3. PHASE DE RÉALISATION

VALIDATION VIA UN CENTRE DE COMPÉTENCE

Remarque préliminaire : lorsque la demande de validation concerne plusieurs personnes d'une même cellule, l'épreuve reste individuelle. Il convient cependant de regrouper les demandes et de collaborer avec le centre de validation afin de mettre en place une organisation optimale.

Lorsqu'un travailleur souhaite faire valider ses compétences, le conseiller s'assure tout d'abord que celui-ci a de l'expérience dans un des métiers pour lesquels la validation existe.

Une liste reprenant ces métiers est disponible sur le site : www.validationdescompetences.be.

Si le candidat dispose d'une expérience dans un métier proposé à la validation et qu'il souhaite faire valider ses compétences, il convient de vérifier les points suivants lors d'un entretien individuel :

- Est-ce que l'expérience du candidat est récente ?
- Au sein du métier ciblé, à quel(s) titre(s) de compétences correspond l'expérience du candidat ?
- Les compétences du candidat correspondent-elles au contenu de l'épreuve de validation ?

Cet entretien aura pour objectif de confirmer que le métier et le(s) titre(s) de compétences ciblés correspondent bien à l'expérience professionnelle du travailleur.

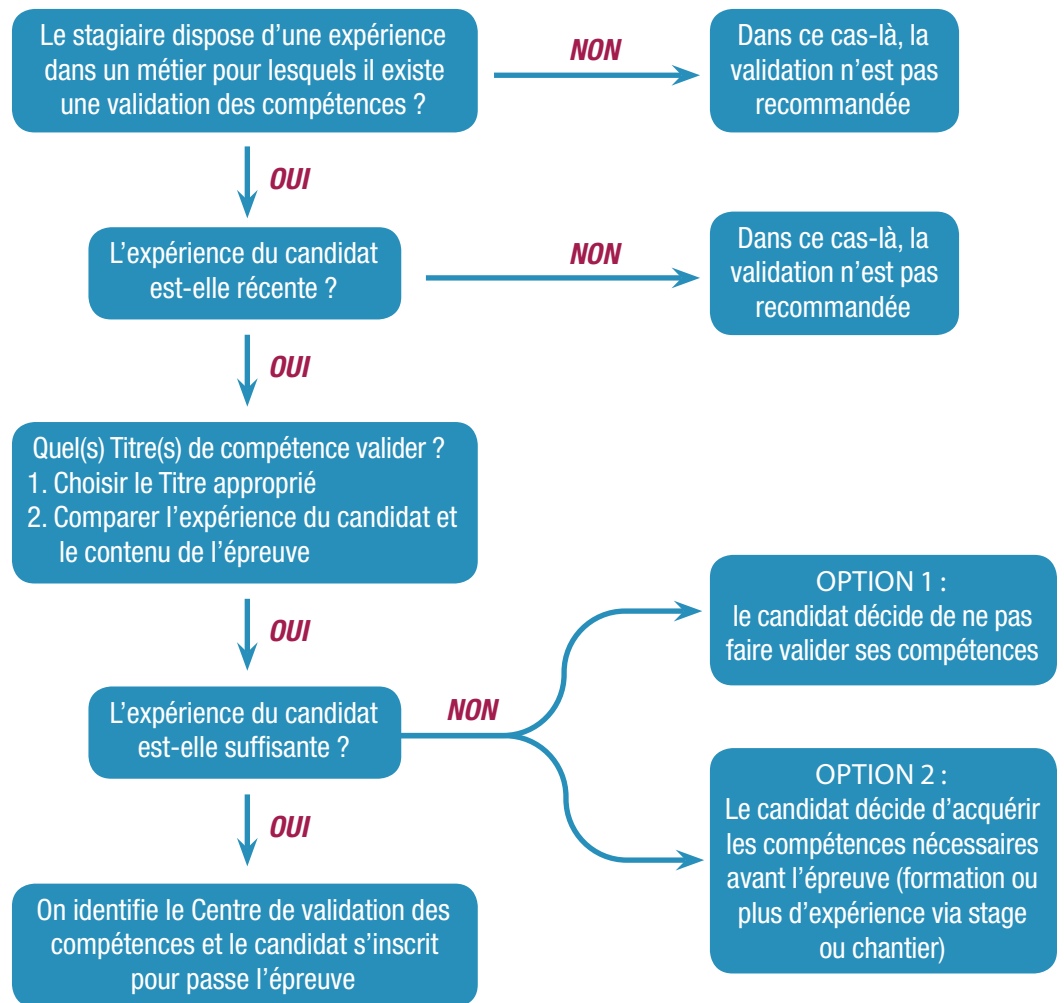
Pour ce faire, le conseiller et le travailleur ont à leur disposition divers outils :

- Fiche de pré-repérage (cf Boîte à outils)
- Tableau de pré-repérage (cf Boîte à outils)
- Fiche métier (cf Boîte à outils)
- Outil de positionnement
- Référentiel de compétences
- Tableau de reprise en formation

Lorsque le travailleur aura ciblé le métier et identifié le titre de compétence qu'il souhaite valider, son conseiller l'orientera vers le centre de validation adéquat afin qu'il s'inscrive.

Ci-dessous les étapes de l'entretien individuel :





Inscription au centre et guidance

Tous les centres de validation n'organisent pas des épreuves de validation pour tous les métiers ou tous les titres de compétence.

Les informations concernant le centre et les validations qui y sont proposées sont reprises sur le site internet: www.validationdescompetences.be.

Le centre de validation proposera au travailleur de participer à une information individuelle ou collective. Une rencontre avec un spécialiste du métier (guidance) sera également programmée. Cette rencontre permettra d'échanger sur les points suivants :

- L'expérience et la connaissance du métier,
- La nature des compétences évaluées lors de l'épreuve,
- Les modalités spécifiques de l'épreuve.

Suite à cet entretien, le travailleur pourra décider de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves de validation. Cette inscription est gratuite et confidentielle.

Le centre de validation peut conseiller de suivre une petite formation complémentaire afin que le travailleur puisse acquérir les compétences nécessaires à la passation de l'épreuve.

Passation de l'épreuve

Avant l'épreuve, le conseiller rappelle au travailleur quelques points importants :

- Être en bonne forme physique,
- Être à l'heure,
- Ne pas oublier son matériel de sécurité si nécessaire,
- Ecouter les consignes,
- Se concentrer,
- Oser demander un complément d'information,
- Ne pas aller trop vite, le temps de l'épreuve est suffisant,
- Prendre le temps de réaliser les tâches selon les consignes données.

L'épreuve de validation est une mise en situation professionnelle. Cette épreuve est individuelle et dure la plupart du temps une demi-journée. L'évaluation se fait sur base :

- d'une grille d'évaluation normée,
- par un observateur externe et un évaluateur.

Les épreuves de validation sont identiques dans tous les centres de validation agréés. Le niveau requis est celui du professionnel compétent.

Le jour de l'épreuve de validation, le responsable du centre expliquera en français lors de l'accueil les informations/consignes nécessaires :

- Les compétences qui seront vérifiées,
- La/les tâche(s) à exécuter et les conditions de réalisation (temps, matériel disponible, plan,...),
- Les critères d'évaluation,
- Le rôle de l'évaluateur et de l'observateur,
- Les modalités de délibération et de communication des résultats,
- Les modalités pratiques (nourriture, téléphone, sortie de secours,...).

Après l'épreuve, le jury, composé du responsable du centre et de professionnels du métier (évaluateur et observateur), se réunit et délibère. Les résultats seront communiqués et expliqués au travailleur après l'épreuve.

Après l'épreuve

En cas de réussite de l'épreuve, le centre de validation explique au candidat ses points forts et les points qu'il peut améliorer. Le titre de compétences sera ensuite envoyé à son domicile.

Si le travailleur n'a pas réussi l'épreuve, le centre lui explique pourquoi il n'a pas réussi et peut orienter le travailleur vers un de ses conseillers ou une formation.

VALIDATION PAR APPROCHE DOSSIER

Méthodologie à venir (cf. 4.3)



4.4.4. PHASE DE SUIVI

En cas de réussite

Le travailleur a obtenu son titre de compétences. Le conseiller de la cellule de reconversion accompagnera le travailleur dans la valorisation de son titre en lui donnant les conseils suivants :

- mentionner le titre sur le CV,
- valoriser le titre lors d'un entretien d'embauche,
- reprise en formation,
- allègement du parcours de formation.

En cas d'échec

Le travailleur n'a pas obtenu son titre de compétences. Dans ce cas, le conseiller de la cellule de reconversion lui proposera un entretien individuel au cours duquel il pourra s'exprimer.

Le conseiller envisagera ensuite avec le travailleur les différentes possibilités qui s'offrent à lui, à savoir :

- Le candidat ne souhaite pas repasser la validation des compétences
- Le candidat souhaite repasser la validation des compétences. Le conseiller et le travailleur identifieront ensemble les difficultés rencontrées par le travailleur lors de l'épreuve afin de mettre en place les actions jugées nécessaires à la réussite de l'épreuve. Ces actions seront mises en place en collaboration avec le centre de validation de compétences.

5. ET ÇA MARCHE ?

05

5. ET ÇA MARCHE ?

CELLULE THULE :

8 travailleurs d'une cellule de reconversion ont réussi une épreuve de validation des compétences pour le métier de conducteur de chariot élévateur à Mouscron.

En mai 2015, des travailleurs de l'entreprise Thule, spécialisée dans le commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage, sont licenciés suite à la restructuration du site de Gembloux. Suite à ce licenciement, ces travailleurs sont accompagnés dans une cellule de reconversion.

Dans le cadre de cet accompagnement, 10 personnes se sont montrées intéressées pour faire valider leurs compétences en tant que conducteur de chariot élévateur et magasinier. Une séance d'information a eu lieu le 10 juin au sein de la Cellule de reconversion. Celle-ci a permis aux candidats de mieux appréhender la validation des compétences et de se positionner sur les métiers visés.

Suite à l'appel du Consortium de validation des compétences, le Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Mouscron – Comines s'est rapidement montré disponible pour prendre en charge l'ensemble des candidats pour les épreuves de conducteur de chariot frontal et latéral. Une réunion entre l'évaluateur et les candidats a eu lieu mi-août 2015 afin de faire passer la guidance et le QCM préalable à l'épreuve pratique pour ce métier. Au vu des résultats, les dates de passage ont été confirmées à 8 d'entre eux. Ceux-ci ont obtenu un ou les deux titres de compétences concernés.

Ces titres de compétence obtenus sont équivalents au Brevet cariste et peuvent être présentés dans le cadre d'une recherche d'emploi.

CELLULE DE DOOSAN : TÉMOIGNAGE DE MIKE 27 ANS

Lors de mon accueil à la cellule de reconversion au mois de mai 2015, l'accompagnateur social, nous a demandé de remplir une fiche de pré-repérage qui allait lui servir pour identifier des personnes qui pourraient valider leur expérience professionnelle.

J'ai travaillé pendant plus de 5 ans chez Doosan à Frameries comme carrossier.

J'avais comme projet professionnel de m'installer comme indépendant, et ma conseillère m'a dirigé vers le centre de compétences pour avoir toutes les informations nécessaires pour valider le métier de maçon.

J'ai appris le métier par mon grand-père, qui était maçon de formation.

Grâce à sa formation, j'ai acquis l'expérience du métier, et j'ai pu ainsi rénover la maison de mes parents et construire la mienne. Et aider mes

amis dans leur projet de rénovation ou de construction.

Lors de l'épreuve de validation des compétences l'accueil a été super, le personnel très gentil, et les informations communiquées avant, pendant et après l'épreuve étaient très professionnelles et complètes.

Les tâches à réaliser étaient difficiles mais nécessaires pour montrer ses compétences et sa bonne connaissance du métier.

J'ai actuellement obtenu 1 Titre de validation pour le métier de maçon.

L'inconvénient, c'est qu'il faut 4 Titres et il faut beaucoup de temps pour avoir une date pour passer une autre épreuve.

Grâce au titre, je vais pouvoir contacter une couveuse d'entreprise et réaliser mon projet pour m'installer comme indépendant et créer ma propre entreprise.

CELLULE THULE : TÉMOIGNAGE DE JULIEN 31 ANS

Après avoir passé 8 années dans la société Thule comme magasinier, j'ai été informé par l'équipe de la cellule de reconversion que je pouvais faire valider mes compétences. J'ai appris mon métier de magasinier cariste sur le terrain et je n'avais aucun brevet externe pour pouvoir retrouver un travail comme cariste ou magasinier.

Après avoir eu une séance d'information réalisée par un expert méthodologique du consortium de validation de compétences à la cellule de Jambes et toutes les explications nécessaires, je me suis décidé à obtenir le titre pour « Conducteur chariot élévateur frontal et Gerbeur ».

Pour moi ce n'était qu'un avantage de posséder officiellement un titre qui prouve mes compétences acquises sur le terrain.

Et cette démarche me redonnerait un coup de pouce pour ma recherche d'emploi.

Je me suis rendu à deux endroits différents pour faire valider mes compétences et l'accueil y était convivial. Toutes les consignes ont été expliquées clairement avant l'épreuve (Sécurité, tâches à réaliser, laps de temps, ...).

Maintenant que j'ai obtenu cette preuve officielle de mes compétences, je me sens beaucoup plus à l'aise pour rechercher un nouvel emploi, car j'ai pu modifier et mettre mon titre en évidence sur mon CV.



ANNEXE 1

FICHE DE PRÉ-REPÉRAGE

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Adresse mail* :

Téléphone* :

Cellule de reconversion* :

Statut dans l'entreprise* :

* Informations à mettre en lien avec listing public + prévoir publipostage

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat intérimaire

NIVEAU D'ÉTUDE

Primaire

Secondaire inférieur

Général

Technique de transition

Technique de qualification

Professionnel

Secondaire supérieur

Général

Technique de transition

Technique de qualification

Professionnel

Graduat/Bachelier

Option :

Universitaire/ Master

Option :

Maîtrisez-vous l'informatique ?

Oui

Un peu

Pas du tout

FORMATION PROFESSIONNELLE/QUALIFICATION

FONCTION(S) EXERCÉE(S) DANS L'ENTREPRISE

FORMATION SOUHAITÉE

HOBBY

EXERCEZ-VOUS UNE ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE ?

Oui

Non

Si oui, dans quel secteur ?

6. BOÎTE À OUTILS



ANNEXE 2 : FICHE MÉTIER

VOUS MAÎTRISEZ DES COMPÉTENCES DU MÉTIER DE PEINTRE DÉCORATEUR (H/F)

Faites-les reconnaître dans un Centre de validation !

Après la réussite d'une épreuve de validation (mise en situation professionnelle), vos compétences seront reconnues officiellement par la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Obtenez alors un ou plusieurs Titre(s) de compétence associé(s) au métier de peintre décorateur (h/f). Le Titre de compétence est un document officiel qui atteste de votre maîtrise d'une partie de métier. Vous pouvez l'utiliser pour augmenter vos chances de décrocher un job et pour accéder plus facilement à des formations.

QU'EST-CE QUE LE MÉTIER "PEINTRE DÉCORATEUR (H/F)" ?

Appellations associées :

- Peintre en bâtiment

Définition du métier : Le peintre décorateur traite les surfaces (sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs) en vue de protéger et d'embellir des bâtiments (neuf et/ou en rénovation). Il s'agit donc d'un ouvrier qualifié qui parachève le bâtiment par :

- un travail de préparation des surfaces à traiter,
- la réalisation de travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports
- l'utilisation des techniques de pistolage
- la pose de revêtements muraux souples (papier peint, toile à peindre, tissu mural)
- la pose de revêtements de sols souples (tapis plain, vinyle)
- la pose d'éléments moulurés de décoration.

COMMENT OBTENIR UN TITRE DE COMPÉTENCE ?

Pour faire valider vos compétences et obtenir un Titre de compétence, il vous faut réussir une épreuve de validation (mise en situation professionnelle). Celle-ci est gratuite moyennant la demande et l'inscription préalable auprès du Centre de validation.

QUI PEUT SE PRÉSENTER À CES ÉPREUVES DE VALIDATION ?

Toute personne (H/F) à partir de 18 ans, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences.

TITRES DISPONIBLES

RÉALISER MANUELLEMENT DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS.

QUELLES COMPÉTENCES SERONT VÉRIFIÉES LORS DE L'ÉPREUVE ?

Analyser le travail à réaliser et préparer le poste de travail

- Analyser le travail
- Équiper le poste de travail
- Protéger le poste de travail et son environnement

Réaliser des travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur

- différents supports
- Préparer les supports
- Appliquer une peinture de façon manuelle (au pinceau et/ou au rouleau) sur des murs, des plafonds, des sols, des boiseries, des éléments métalliques
- Appliquer des peintures à 2 composants

Mettre en place des éléments moulurés de décoration (polystyrène)

- Découper les éléments à dimension
- Positionner les éléments
- Fixer les éléments

SUR BASE DE QUELS CRITÈRES LE JURY JUGERA-T-IL VOTRE TRAVAIL ?

- Conformité de la production
- Conformité de la procédure
- Respect des règles et des consignes

DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 6 heures maximum, formalités d'accueil et lecture des consignes non-comprises

RÉALISER DES TRAVAUX DE PEINTURE AU PISTOLET

QUELLES COMPÉTENCES SERONT VÉRIFIÉES LORS DE L'ÉPREUVE ?

- Analyser le travail à réaliser et préparer le poste de travail
- Analyser le travail
- Équiper le poste de travail
- Protéger le poste de travail et son environnement

Réaliser des travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports

- Préparer les supports
- Peindre au pistolet des murs, des plafonds, des sols, des boiseries, des éléments métalliques

SUR BASE DE QUELS CRITÈRES LE JURY JUGERA-T-IL VOTRE TRAVAIL ?

- Conformité de la production
- Conformité de la procédure
- Respect des règles et des consignes

DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 4h maximum, formalités d'accueil et lecture des consignes non-comprises

RÉALISER LA POSE D'UN REVÊTEMENT MURAL SOUPLE

QUELLES COMPÉTENCES SERONT VÉRIFIÉES LORS DE L'ÉPREUVE ?

- Analyser le travail à réaliser et préparer le poste de travail
- Analyser le travail
- Équiper le poste de travail
- Protéger le poste de travail et son environnement

Réaliser la pose d'un revêtement mural souple (papier peint, toile à peindre, tissu mural)

- Préparer et traiter le mur
- Poser le revêtement mural

Mettre en place des éléments moulurés de décoration (polystyrène)

- Découper les éléments à dimension
- Positionner les éléments
- Fixer les éléments

SUR BASE DE QUELS CRITÈRES LE JURY JUGERA-T-IL VOTRE TRAVAIL ?

- Conformité de la production
- Conformité de la procédure
- Respect des règles et des consignes

DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 5 heures maximum, formalités d'accueil et lecture des consignes non-comprises

RÉALISER LA POSE COLLÉE D'UN REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE

QUELLES COMPÉTENCES SERONT VÉRIFIÉES LORS DE L'ÉPREUVE ?

Analyser le travail à réaliser et préparer le poste de travail

- Analyser le travail
- Équiper le poste de travail
- Protéger le poste de travail et son environnement

Réaliser la pose d'un revêtement de sol souple (tapis plain, vinyle)

- Préparer et traiter le sol
- Poser le revêtement de sol souple

SUR BASE DE QUELS CRITÈRES LE JURY JUGERA-T-IL VOTRE TRAVAIL ?

- Conformité de la production
- Conformité de la procédure
- Respect des règles et des consignes

DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 4 heures maximum, formalités d'accueil et lecture des consignes non-comprises

PLUS D'INFORMATIONS ?

RENSEIGNEZ-VOUS !

En Région wallonne auprès d'un Carrefour Emploi Formation

- Carrefour Emploi Formation d'Arlon T. 063 67 03 32
- Carrefour Emploi Formation de Charleroi T. 071 23 05 03
- Carrefour Emploi Formation de Huy T. 085 27 41 31
- Carrefour Emploi Formation de La Louvière T. 064 23 90 50
- Carrefour Emploi Formation de Marche-en-Famenne Tél 084 24 58 61
- Carrefour Emploi Formation de Liège T. 04 254 57 42
- Carrefour Emploi Formation de Mons T. 065 38 21 00
- Carrefour Emploi Formation de Mouscron T. 056 85 51 50
- Carrefour Emploi Formation de Namur T. 081 48 67 07
- Carrefour Emploi Formation de Brabant Wallon T. 067/ 88 42 40
- Carrefour Emploi Formation de Tournai T. 069 88 11 00
- Carrefour Emploi Formation de Verviers T. 087 59 03 00

N° vert du Forem : 0800/93991

www.leforem.be

En Région bruxelloise auprès de Bruxelles Formation Carrefour
T. 0800 939 47

Vous souhaitez vous inscrire en tant que candidat ?

Vous connaissez suffisamment le métier de Peintre decorateur (H/F) ainsi que ses exigences.

Vous disposez d'assez d'informations sur la manière dont vos compétences vont être évaluées.

PRENEZ RENDEZ-VOUS !

Aux Centres de validation de :

- Centre de compétence Forem-ConstruForm Châtelineau - 071 24 27 38
- Centre de validation EFP - 02 370 85 94
- Le Forem -Centre de formation du Brabant



ANNEXE 3: OUTIL DE POSITIONNEMENT

ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER LA VALIDATION DE PEINTRE DÉCORATEUR ?

Actuellement, 7 personnes sur 10 obtiennent leur Titre de compétence.

Plus vous êtes informé, plus vous augmentez vos chances d'obtenir le Titre de compétence.

Selon votre expérience, votre histoire, une première orientation est nécessaire afin d'augmenter vos chances de réussite à une épreuve de validation des compétences.

C'est pourquoi nous vous proposons, à travers ce questionnaire, de faire le point sur votre parcours. Si la validation des compétences est adaptée à votre situation, ce questionnaire vous permettra également de choisir les unités de compétences pour lesquelles vous avez le plus de chances de réussir.

Le métier de peintre décorateur est divisé en 4 unités de compétence.

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Avez-vous une expérience et/ou une formation dans le métier visé ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas une démarche envisageable pour le moment. Renseignez-vous plutôt sur les possibilités de formation.

Si oui:

a) De quand date-t-elle ?

- d'1 an ➤ la validation est envisageable.
- + d'1 an ➤ vérifiez que vos acquis sont toujours d'actualité.

b) Cette expérience ou formation a-t-elle eu lieu en Belgique ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation est envisageable mais vérifiez si votre façon de faire est semblable à celle pratiquée en Belgique.

2. Comprenez-vous des consignes en français ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.

3. Connaissez-vous les règles de sécurité spécifique au métier de peintre décorateur ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.

4. Savez-vous travailler avec soin et netteté ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.

Code métier	PEINTDEC
Type de document	Outil de positionnement
Version 1.0	Doc Officiel

UNITÉ 1 : RÉALISER MANUELLEMENT DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS

RAPPEL DE LA TÂCHE DEMANDÉE LORS DE L'ÉPREUVE :

Le candidat devra :

- Préparer les supports.
- Peindre manuellement un plafond et des murs.
- Réaliser la préparation d'une peinture à 2 composants.
- Poser et peindre des éléments moulurés de décoration.
- Peindre manuellement des boiseries et des éléments métalliques.
- Il devra organiser et gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel), organiser son poste de travail, nettoyer et ranger (poste de travail, matériel), trier et éliminer les déchets.

QUESTIONS :

1. Êtes-vous capable de décaper, poncer différents types de surfaces dans le but de préparer les surfaces à traiter ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

2. Êtes-vous capable d'enduire un support, l'égaliser ou appliquer une couche d'adhérence au support dans le but d'apprêter la surface à traiter ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

3. Êtes-vous capable de peindre avec soin, tant au rouleau qu'au pinceau, des plafonds, moulures, chambranles, chants, listels, etc ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

4. Avez-vous déjà réalisé une découpe à main levée sans ruban de masquage ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

5. Connaissez-vous les principes d'une peinture à 2 composants ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

6. Savez-vous réaliser une pose collée de moulures en polystyrène ou similaire au plafond et réaliser un angle rentrant ?

- oui ➤ la validation est possible.
 non ➤ c'est nécessaire pour réussir l'épreuve

UNITÉ 2 : RÉALISER DES TRAVAUX DE PEINTURE AU PISTOLET

RAPPEL DE LA TÂCHE DEMANDÉE LORS DE L'ÉPREUVE :

Le candidat devra :

- préparer les supports et le matériel de pistolage.
- réaliser des travaux de peinture au pistolet.
- gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel), organiser son poste de travail, nettoyer et ranger (poste de travail, matériel), trier et éliminer les déchets.

QUESTIONS :

1. Avez-vous déjà appliqué de la peinture par pulvérisation ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

2. Êtes-vous capable de réaliser un masquage ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

3. Êtes-vous capable de nettoyer et entretenir un matériel de pistolage ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

4. Avez-vous déjà utilisé différents types de pistolets ex : airless, air mixt, HVLP ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

5. Savez-vous quels sont les dangers de la manipulation de pistolet airless ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est nécessaire pour réussir l'épreuve

6. Portez-vous un masque lors d'application de peinture par pulvérisation ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est nécessaire pour réussir l'épreuve

UNITÉ 3 : RÉALISER LA POSE D'UN REVÊTEMENT MURAL SOUPLE

RAPPEL DE LA TÂCHE DEMANDÉE LORS DE L'ÉPREUVE :

Le candidat devra :

- préparer le support (imperfections dans les murs).
- réaliser la pose collée d'un revêtement mural à raccords.
- gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel), organiser son poste de travail, nettoyer et ranger (poste de travail, matériel), trier et éliminer les déchets.

QUESTIONS :

1. Êtes-vous capable de préparer des murs pour un tapissage ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

2. Êtes-vous capable de préparer un support, l'égaliser ou appliquer une couche d'adhérence au support dans le but d'apprêter la surface à traiter ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

3. Êtes-vous capable de préparer la colle suivant les caractéristiques du revêtement mural ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

4. Êtes-vous capable de découper et encoller des lés de manière soignée ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve

5. Êtes-vous capable de poser des lés d'aplomb en tenant compte du sens et des raccords de motifs ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

6. Êtes-vous capable d'araser des lés de manière précise et soignée ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

7. Êtes-vous capable de maroufler des lés en cours de pose ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

UNITÉ 4 : RÉALISER LA POSE COLLÉE D'UN REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE

RAPPEL DE LA TÂCHE DEMANDÉE LORS DE L'ÉPREUVE :

Le candidat devra :

- préparer le support.
- réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple.
- gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel), organiser son poste de travail, nettoyer et ranger (poste de travail, matériel), trier et éliminer les déchets.

QUESTIONS :

1. Êtes-vous capable de réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.

2. Êtes-vous capable de placer des bandes de revêtement de sol souple en respectant un plan de pose et un sens de pose ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

3. Êtes-vous capable de découper un revêtement de sol autour de différents obstacles (cheminée, plinthes ou tuyauteries déjà en place) ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

4. Êtes-vous capable de réaliser un joint entre deux lés de revêtement de sol de manière précise et soignée ?

- oui ➤ la validation est possible.
- non ➤ c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.

Pour réussir les épreuves, il vous faut donc travailler méthodiquement et rigoureusement, en respectant des consignes et des plans et en appliquant des techniques précises avec soin et netteté.

ANNEXE 4 : PROFIL DE CERTIFICATION

PROFIL DE CERTIFICATION

UNITÉ DE COMPÉTENCE N°1

« RÉALISER MANUELLEMENT DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS »

Associé au métier de « Peintre - décorateur (m/f) »

	UAA 1	UAA 2
	« Réaliser manuellement des travaux de peinture sur murs, sols, plafonds. »	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur des boiseries et des éléments métalliques »
UC 1 « Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports »	X	X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC

1. Organisme certificateur :

Consortium de validation des compétences rue de Stalle, 67 1180 Bruxelles	Gouvernements : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement de la Communauté française • Gouvernement de la Région wallonne • Commission communautaire française
--	--

2. Référence :

- SFMQ : Peintre décorateur (ROME V3 F1606)

3. Appellations associées :

- Peintre en bâtiment

4. Définition du métier :

Le peintre décorateur traite des surfaces (sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs) en vue de protéger et d'embellir des bâtiments (neufs et/ou en rénovation).

Il s'agit donc d'un ouvrier qualifié qui parachève le bâtiment par :

- un travail de préparation des surfaces à traiter,
- la réalisation de travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports,
- l'utilisation des techniques de pistolage,
- la pose de revêtements muraux souples (papier peint, toile à peindre, tissu mural),

Code métier	PEINTDEC
Type de document	Outil de positionnement
Statut	Doc Officiel
Approuvé par le Codi	

- la pose de revêtements de sols souples (tapis plain, vinyle),
- la pose d'éléments moulurés de décoration.

5. Liste des activités-clés et des compétences associées

Code	Activités-clés (max 10)	Code	Compétences (2-10/AC)
01	Analyser le travail à réaliser et préparer le poste de travail.	01.01	Analyser le travail
		01.02	Equiper le poste de travail
		01.03	Protéger le poste de travail et son environnement
02	Réaliser des travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports	02.01	Préparer les supports
		02.02	Appliquer une peinture de façon manuelle (au pinceau et/ou au rouleau) sur des murs, des plafonds, des sols, des boiseries, des éléments métalliques
		02.04	Appliquer des peintures à 2 composants
05	Mettre en place des éléments moulurés de décoration (polystyrène)	05.01	Découper les éléments à dimension
		05.02	Positionner les éléments
		05.03	Fixer les éléments

6. AUTRES UC ET UAA :

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur murs, sols, plafonds.	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur des boiseries et des éléments métalliques	Réaliser des travaux de peinture au pistolet	Réaliser la pose d'un revêtement mural souple	Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple
UC1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports	X	X			
UC2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet			X		
UC3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple				X	
UC4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple					X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC – Grisé = UC non encore développée

Justification de la logique de découpage des Titres :

Le découpage proposé correspond aux réalités du monde du travail et au marché de l'emploi.

De plus, cela correspond au découpage qui a été opéré pour les UAA des profils de formation issus du SFMQ (voir ci-dessus)

PROFIL DE CERTIFICATION

UNITÉ DE COMPÉTENCE N°2

« RÉALISER DES TRAVAUX DE PEINTURE AU PISTOLET »

Associé au métier de « Peintre - décorateur (m/f) »

	UAA 3 «Réaliser des travaux de peinture au pistolet »
UC 2 «Réaliser des travaux de peinture au pistolet»	X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC

1. Organisme certificateur :

Consortium de validation des compétences rue de Stalle, 67 1180 Bruxelles	Gouvernements : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement de la Communauté française • Gouvernement de la Région wallonne • Commission communautaire française
--	--

2. Référence :

- SFMQ : Peintre décorateur (ROME V3 F1606)

3. Appellations associées :

- Peintre en bâtiment

4. Définition du métier :

Le peintre décorateur traite des surfaces (sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs) en vue de protéger et d'embellir des bâtiments (neufs et/ou en rénovation).

Il s'agit donc d'un ouvrier qualifié qui parachève le bâtiment par :

- un travail de préparation des surfaces à traiter,
- la réalisation de travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports,
- l'utilisation des techniques de pistelage,
- la pose de revêtements muraux souples (papier peint, toile à peindre, tissu mural),
- la pose de revêtements de sols souples (tapis plain, vinyle),
- la pose d'éléments moulurés de décoration.

5. Liste des activités-clés et des compétences associées

Code	Activités-clés (max 10)	Code	Compétences (2-10/AC)
01	Analyser le travail à réaliser et préparer réaliser et préparer le poste de travail.	01.01	Analyser le travail
		01.02	Equiper le poste de travail
		01.03	Protéger le poste de travail et son environnement
02	Réaliser des travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports	02.01	Préparer les supports
		02.03	Peindre au pistolet des murs, des plafonds, des sols, des boiseries, des éléments métalliques

6. AUTRES UC ET UAA :

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur murs, sols, plafonds.	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur des boiseries et des éléments métalliques	Réaliser des travaux de peinture au pistolet	Réaliser la pose d'un revêtement mural souple	Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple
UC1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports	X	X			
UC2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet			X		
UC3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple				X	
UC4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple					X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC – Grisé = UC non encore développée

Justification de la logique de découpage des Titres :

Le découpage proposé correspond aux réalités du monde du travail et au marché de l'emploi.

De plus, cela correspond au découpage qui a été opéré pour les UAA des profils de formation issus du SFMQ (voir ci-dessus)

PROFIL DE CERTIFICATION

UNITÉ DE COMPÉTENCE N°3

« RÉALISER LA POSE D'UN REVÊTEMENT MURAL SOUPLE »

Associé au métier de « Peintre - décorateur (m/f) »

	UAA 4 «Réaliser la pose d'un revêtement mural souple »
UC 3 «Réaliser la pose d'un revêtement mural souple»	X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC

1. Organisme certificateur :

Consortium de validation des compétences rue de Stalle, 67 1180 Bruxelles	Gouvernements : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement de la Communauté française • Gouvernement de la Région wallonne • Commission communautaire française
--	--

2. Référence :

- SFMQ : Peintre décorateur (ROME V3 F1606)

3. Appellations associées :

- Peintre en bâtiment

4. Définition du métier :

Le peintre décorateur traite des surfaces (sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs) en vue de protéger et d'embellir des bâtiments (neufs et/ou en rénovation).

Il s'agit donc d'un ouvrier qualifié qui parachève le bâtiment par :

- un travail de préparation des surfaces à traiter,
- la réalisation de travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports,
- l'utilisation des techniques de pistelage,
- la pose de revêtements muraux souples (papier peint, toile à peindre, tissu mural),
- la pose de revêtements de sols souples (tapis plain, vinyle),
- la pose d'éléments moulurés de décoration.

5. Liste des activités-clés et des compétences associées

Code	Activités-clés (max 10)	Code	Compétences (2-10/AC)
01	Analyser le travail à réaliser et préparer réaliser et préparer le poste de travail.	01.01	Analyser le travail
		01.02	Equiper le poste de travail
		01.03	Protéger le poste de travail et son environnement
02	Réaliser des travaux de peinture (peintures solvantées, peintures en phase aqueuse, peintures à deux composants) sur différents supports	02.01	Préparer les supports
		02.03	Peindre au pistolet des murs, des plafonds, des sols, des boiseries, des éléments métalliques
02	Mettre en place des éléments moulurés de décoration (polystyrène)	05.01	Découper les éléments à dimension
		05.02	Positionner les éléments
		05.03	Fixer les éléments

6. AUTRES UC ET UAA :

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur murs, sols, plafonds.	Réaliser manuellement des travaux de peinture sur des boiseries et des éléments métalliques	Réaliser des travaux de peinture au pistolet	Réaliser la pose d'un revêtement mural souple	Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple
UC1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports	X	X			
UC2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet			X		
UC3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple				X	
UC4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple					X

X = l'UAA est présente entièrement dans l'UC – Grisé = UC non encore développée

Justification de la logique de découpage des Titres :

Le découpage proposé correspond aux réalités du monde du travail et au marché de l'emploi.

De plus, cela correspond au découpage qui a été opéré pour les UAA des profils de formation issus du SFMQ (voir ci-dessus)

7. LES BONNES ADRESSES

LES BONNES ADRESSES

- Le site de la validation des compétences : www.validationdescompetences.be
- Les centres de validation de compétences

NOM DU CENTRE	ADRESSE	MÉTIER
Le Forem-Centre de formation de Mons	Rue des Verts Pâturages 10 7000 Mons	Monteur Frigoriste / Aide-ménagère / Technicien Frigoriste
Bruxelles Formation Construction	Chaussée de Vilvoorde 66 1120 Neder-Over-Heembek	Maçon / Installateur sanitaire / Carreleur / Installateur électricien résidentiel / Plafonneur-Cimentier
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Liège	Rue Saint-Laurent 33 4000 Liège	Mécanicien d'entretien industriel / Mécanicien automatique / Technicien en système d'usinage / Installateur électricien résidentiel / Opérateur de production sur lignes industrielles
Epicuris (IFAPME)	Rue de Waremme 101 4530 Villers-le-Bouillet	Découpeur-désosseur / Préparateur vendeur en boucherie / Ouvrier boulanger-pâtissier / Barman-Barmaid / Premier chef de rang / Garçon-Serveuse restaurant
Le Forem-Centre de formation de Floreffe	Rue Riverre 13 5150 Floreffe	Employé administratif
Le Forem-Centre de formation de Liège-Val Benoit	Rue Ernest Solvay 13 4000 Liège	Aide-comptable / Opérateur call center
Centre de compétence Forem-Construform Grâce-Hollogne	Rue de Wallonie 21 4460 Grâce-Hollogne	Maçon / Couvreur / Carreleur
Centre de compétence Forem-Construform Châtelineau	Rue du 11 Novembre 83 6200 Châtelineau	Maçon / Couvreur / Conducteur d'engins de terrassement/ Carreleur / Peintre décorateur / Installateur électricien résidentiel / Coffreur / Ouvrier de voirie / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation de Verviers	Rue des Chapeliers 128 4800 Ensival	Maçon / Carreleur / Couvreur / Installateur sanitaire
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Mouscron-Comines-Picardie	Collège Saint-Joseph de la Lys Rue Romaine 40 7780 Comines	Aide-comptable / Installateur sanitaire / Aide-ménagère / Conducteur de chariot élévateur / Esthéticien (H/F)/ Tuteur en entreprise

Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles (EPFC)	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Aide-comptable
Centre de validation des compétences bruxellois des métiers d'employé	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Employé administratif
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme	Quai de Compiègne 4 4500 Huy Waremme St Georges /Tinlot	Aide-Ménagère / Employé administratif / Employé administratif des services commerciaux / Jardinier / Fossoyeur
EFP (SFPME)	Rue de Stalle 292b 1180 Bruxelles	Peintre décorateur / Coiffeur
Le Forem-Centre de formation de Charleroi	Rue de Montigny 40 6000 Charleroi	Employé administratif
Centre IFAPME Mons-Borinage-Centre	Rue des Boulonneries 1 7100 La Louvière	Ouvrier Boulanger-pâtissier / Préparateur vendeur en boucherie / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation de Mouscron	Rue du Midi 61 7700 Mouscron	Opérateur call center
Centre de compétence Forem-Pigments	Quai Pont du Canal 5 7110 Strépy-Bracquegnies	Peintre industriel
Centre IFAPME Luxembourg	Rue de la Scierie 32 6800 Libramont	Ouvrier boulanger-pâtissier / Coiffeur
Centre Coach Charleroi et Liège	Avenue des Etats-Unis 2 6041 Gosselies	Coiffeur / Coiffeur autonome / Esthéticien / Tuteur en entreprise / Coiffeur manager
Centre IFAPME de Dinant	Rue Fétis 61 5500 Dinant	Installateur électricien résidentiel / Aide-comptable / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation du Brabant wallon	Rue de Bruxelles 109 1480 Tubize Site de Nivelles: Rue du Progrès 5 – 1400 Nivelles	Peintre décorateur / Ouvrier de voirie
AUTOFORM	Rue Saint-Nicolas 68 4000 Liège	Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers

Centre de compétence Technifutur	Rue Bois Saint-Jean 15-17 4102 Seraing	Tuyauteur industriel / Tôlier industriel / Technicien en système d'usinage / Mécanicien automatique / Mécanicien d'entretien industriel / Technicien PC & Réseaux
Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Région Bruxelles-Capitale dans le domaine des métiers de bouche	Avenue Emile Gryzon 1 Bâtiment 4 C 1070 Anderlecht	Ouvrier boulanger-pâtissier
T-Event	Rue du Levant 2 7110 Houdeng-Aimeries	Auxiliaire technique de spectacle / Technicien des arts de la scène et de l'événement
Centre IFAPME de Charleroi	Chaussée de Lodelinsart 417 6060 Gilly	Employé administratif des services commerciaux / Technicien PC & Réseaux / Employé administratif / Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers / Tuteur en entreprise / Garçon-Serveuse restaurant
Centre de compétence Forem-Logistique La Louvière	Boulevard de la Technicité 1 7100 Houdeng-Goegnies	Mécanicien réparateur de voitures particulières et véhicules utilitaires légers / Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre de compétence Forem-FormAlim	Rue de Limbourg 41b 4800 Verviers	Conducteur de ligne de production des industries alimentaires / Opérateur de production des industries alimentaires
Bruxelles Formation Industrie	Chaussée de Mons 1440 1070 Anderlecht	Mécanicien d'entretien des voitures particulières et de véhicules utilitaires légers
Centre de compétence Forem-Wallonie Bois	Parc d'activités de Flohimont Rue Fonteny Maroy 23 6800 Libramont	Poseur de fermetures menuisées / Tuteur en entreprise
Centre de compétence Forem-Secteurs verts	Rue de la Station 47 7800 Ath	Jardinier / Grimpeur Elagueur
Le Forem-Centre de formation de Saint-Servais	Rue de la Pépinière 87 5002 Saint-Servais (Namur)	Aide-ménagère
Centre IFAPME de Verviers	Rue de Limbourg 37 4800 Verviers	Poseur de fermetures menuisées / Plafonneur-Cimentier

Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles Ouest	Boulevard de l'Abattoir 28 1000 Bruxelles	Aide-ménagère
Le Forem-Centre de formation Corail	Place Xavier Neujean 37 4000 Liège	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technoclté	Château Degorge, rue Henri Degorge 23 - 7301 Hornu	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technobel	Zoning Industriel de Ciney – Biron, Allée des Artisans 19/1 (Lot 48) - 5590 Ciney	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technocampus	Avenue Georges Lemaître 15 6041 Gosselies	Mécanicien automatique / Technicien en système d'usinage / Opérateur de production sur ligne industrielle / Monteur frigoriste / Mécanicien d'entretien industriel
Centre Bruxellois de Validation des compétences des métiers de la Logistique	Digue du Canal 10 1070 Bruxelles	Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre de Validation des compétences Evoliris	Rue de la Borne 14 1080 Bruxelles	Technicien PC & Réseaux
Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Sambreville	Rue Charles Hicquet 19 5060 Sambreville	Tôlier Industriel / Technicien PC & Réseaux
Centre de compétence Forem-Logistique Liège	Rue Jean de Sélys Longchamps 2 4460 Bierset	Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre IFAPME Liège Huy-Waremme	Rue de Waremme 101 4530 Villers-Le-Bouillet	Jardinier / Tuteur en entreprise / Aide-comptable / Employé administratif
Le Forem-Centre de formation de Dinant	Rue Saint-Jacques 350 5000 Dinant	Opérateur de production sur ligne industrielle
Bruxelles Formation – Centre de validation Coach Bruxelles	Rue Marguerite Bervoets 136 1190 Forest	Coiffeur autonome

Centre de Compétence Forem Tourisme	Rue de la Plaine 1 6900 Marche-En- Famenne	Agent d'accueil
Centre bruxellois de validation Tuteur en entreprise - SFPME	Rue des Palais 42 1030 Bruxelles	Tuteur en entreprise
Le Forem – Centre de formation construction de Tournai	Rue Paul Pastur 79 7500 Tournai	Plafonneur-Cimentier
Centre de validation bruxellois des métiers de l'Horeca	c/o CDR Horeca Be Pro Rue de l'Agrafe 70 1070 Anderlecht	Barman / Garçon-serveuse restaurant / Premier chef de rang
Centre Ifapme de Tournai	Rue Guillaume Charlier 132 7500 Tournai	Tuteur en entreprise
Le Forem – HORECA Formation Wallonie asbl	Square Mosseray 4 5100 Jambes	Barman / Garçon-serveuse restaurant / Premier chef de rang

- L'agenda : <http://www.validationdescompetences.be/agenda>

Consortium de VALIDATION des COMPÉTENCES
Rue de Stalle, 67 B-1180 Bruxelles
tel 02 371 74 40 | fax 02 371 75 91
www.validationdescompetences.be
info@cvdc.be

